

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT

**Fourniture et pose de matériels pour deux pépinières de production
et multiplication des semences autochtones.**

Projet :

**Création d'emploi par le verdissement du secteur de transport au
Maroc**

PN : 12.1003.8-428-01

PROSOFT : 91174324

1. Introduction

Le projet DeveloPPP, financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), avec les trois partenaires la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, IPROconsult et la GIZ, a pour objectif : « Des approches innovantes pour intégrer la population rurale dans une chaîne de valeur nouvellement développée et adaptée au climat contribueront à la création d'emplois et à l'augmentation des revenus ».

Ce projet vise à utiliser plus efficacement et durablement les semences de plantes autochtones dans la stabilisation des talus autoroutiers avec la prise en compte des différents enjeux de renforcement de capacités des populations riveraines des autoroutes.

L'objectif global consiste à l'initiation et le renforcement des capacités des ouvriers(ères) bénéficiaires à la production et multiplication des semences autochtones destinées au traitement biologique des talus autoroutiers et la lutte contre l'érosion.

L'objectif spécifique consiste au réaménagement et équipement de deux pépinières pilotes dans les régions suivantes :

- Tanger-Tétouan-Al Hoceima
- Béni Mellal-Khénifra

Les pépinières à réaménager et à équiper ont pour objectif la production des semences autochtones pré-collectées. Les plants produits sont destinés aux traitements des talus des autoroutes dans les régions de réalisation du projet.

2. Avis d'Appel d'Offres

Dans le cadre de la coopération maroco-allemande, le Bureau GIZ à Rabat lance un appel d'offres sous le N° 91174324 ayant pour objet « la Fourniture et pose de matériels pour deux pépinières de production et multiplication des semences autochtones » pour le Projet « Création d'emploi par le verdissement du secteur de transport au Maroc ».

3. Objet du marché

Désignation (Lot 1 : Pépinière Tétouan)	Caractéristiques	Unité	Quantité
Fourniture de matériels pour serre tunnel d'une superficie de 171 m ² (19m*9 m) et une hauteur de 3 m	Filet d'ombrage de 75% de couleur verte	m ²	350
	Filet anti-mauvaise doit être fait en géotextile d'un diamètre de 1 à 1,5 cm et pèse entre 90 à 100g/m ²	m ²	180
Fourniture de matériels d'une charpente métallique pour ombrière d'une longueur de 11 m et largeur de 6,5m (71.5m ²) et une hauteur de 3 m (Voir annexe N°4)	Le prestataire de ce marché procédera aux travaux de préparation de terrain avant la pose de la charpente métallique pour l'ombrière. Les travaux à réaliser sont le dessouchage, l'éclaircie des arbres, le défrichage, nivellement selon la nature du terrain et la confection de canaux ou voie de drainage et d'évacuation d'eau de pluie. 4 poteaux de profilage en tube d'acier galvanisé de 3,5 m de longueur, 3 pouces de diamètre et 2mm d'épaisseur ancrés de 0,5 m dans un massif en béton sur un trou de 50cm*50 cm*60 cm	u	4
	Toiture de la charpente constituée de 3 barres horizontales en tube d'acier galvanisé espacés de 4,5 m d'une longueur de 11 m, de 1 pouces de diamètre et 1,5 mm d'épaisseur	u	3
	Toiture de la charpente constituée de 4 barres verticales en tube d'acier galvanisé d'une longueur de 9m, de 1 pouces de diamètre et 1,5 mm d'épaisseur	u	4
	8 renforts poteaux en tube d'acier galvanisé d'une longueur de plus ou égale à 1.5m, de 1 pouces de diamètre et 1.5 mm d'épaisseur	u	8
	8 barres centrales de profilage en tube d'acier galvanisé de 3,5 m de longueur, de 2,5 pouces de diamètre et 2 mm d'épaisseur soudés sur les barres de la toiture, espacés de 3 m et formant un cadrage de plus de 9m ² sur les façades latérales et 13,5 m ² avec les poteaux de profilage. Ils seront ancrés de 0,5 m dans un massif en béton sur un trou de 50cm*50 cm*60 cm	u	8
	4 lignes horizontales de fils de fer galvanisé N°21 équipés de tendeurs, une ligne sur chaque façade frontale de la serre et 2 lignes sur la toiture. Les lignes sont espacées de 1,5 m.	kg	15
	8 lignes verticales de fils de fer galvanisé N°21 équipés de tendeurs, une ligne sur chaque façade latérale de la serre, et 6 lignes sur la toiture. Ils doivent être espacés de 1 m ou plus.	kg	
	Filet d'ombrage de 75% de couleur noir	m ²	200
	1 porte avec cadre en tube de fer galvanisé d'une hauteur de 2 m et 1.80 de largeur	m ²	1
	Filet anti-mauvaise doit être fait en géotextile d'un diamètre de 1 à 2 cm et pèse entre 90 à 110g/m ²	m ²	80
Fourniture de matériels de liaison	Filtre à disque 2"	u	1
	Pompe de 63 mm de diamètre avec ballon et tableau de commande	u	1
	Manomètre 4 kg	u	1
	Compteur d'eau Ø 63	u	1
	Purge d'air 1"	u	1

bassin - station de tête	Colle 1 KG	kg	2
	Tube PVC 10 Bars et 63 mm de diamètre liant la pompe et le filtre à disque avec le bassin	m	8
	Vanne PVC Ø 63	u	1
	Bride et porte bride Ø 63	u	1
	Manchon mixte Ø 63x2"	u	2
	Réduction en PVC de diamètre de 63/50	u	2
	Rouleaux Téflon	u	1
	CPEC PE Ø 63	u	1
	Manchon anti-vibreur Ø 63	u	1
	Embout mal Ø63x50x2"	u	1
	Coude 90° Ø 63	u	1
	Coude 45° Ø 63	u	1
	Clapet de pied de crépine	u	1
Fourniture de matériels d'irrigation pour la serre	Porte rampe principale en tube PVC de 50 mm de diamètre et 6 bars	m	6
	Vanne PVC de diamètre de 50 mm	u	1
	Porte rampe secondaire en tube PVC souterraine 32 mm de diamètre et 6 bars sortant de la porte rampe principale dans un regard d'irrigation enterré	m	24
	Vanne PVC de diamètre de 32 mm	u	1
	Réduction en PVC de diamètre de 50/32	u	2
	Coude 90° de diamètre 50 mm	u	2
	Coude 45° de diamètre 50 mm	u	2
	Coude 90° de diamètre 32 mm	u	1
	Purge d'air de 1"	u	1
	TE 50	u	1
	TE 32	u	1
	Embout mal Ø32x50x1"	u	2
	Collier plastique de serrage	u	100
	Rampe en PE PN6 de diamètre de 17 ou 20 mm fixées sur les fils de Fer galvanisés	m	150
	Brumisateur de 35l/h à 2 bars	u	70
	Départ avec joint 17 ou 20 mm	u	14
	Jonction 17 ou 20 mm	u	14
	Coude PE Ø 17 ou 20	u	14
	Vanne purge de diamètre de 17 ou 20 mm	u	14
	Vanne rampe de diamètre de 17 ou 20 mm	u	14
Anneau fin de ligne Ø 20 mm	u	14	
Fils de fer galvanisé de 4 mm de fixation des rampes. (Voir annexe N°5).	m	150	
Fourniture de matériels d'irrigation pour l'ombrière	Porte rampe principale en tube PVC de 50 mm de diamètre et 6 bars	m	10
	Vanne PVC de diamètre de 50 mm	u	1
	Deux porte rampe secondaire en tube PVC souterraine 32 mm de diamètre et 6 bars sortant de la porte rampe principale dans un regard d'irrigation enterré	m	18
	Vanne PVC de diamètre de 32 mm	u	1
	Réduction en PVC de diamètre de 50/32	u	2
	Coude 90° de diamètre 50 mm	u	2

	Coude 45° de diamètre 50 mm	u	3
	Coude 90° de diamètre 32 mm	u	1
	Purge d'air de 1"	u	1
	TE 50	u	1
	TE 32	u	1
	Embout mal Ø32x50x1"	u	2
	Collier plastique de serrage	u	100
	Rampe en PE PN6 de diamètre de 17 ou 20 mm fixées sur des poteaux en tube galvanisé	m	40
	Brumisateur de 35l/h à 2 bars	u	36
	Départ avec joint 17 ou 20 mm	u	10
	Jonction 17 ou 20 mm	u	10
	Coude PE Ø 17 ou 20	u	10
	Mini vanne de diamètre de 17 ou 20 mm	u	10
	Anneau fin de ligne Ø 20 mm	u	10
	Système de fixation de rampes sur des supports en fers de 70 cm de hauteur, 5 mm d'épaisseur et enterrés dans un massif en béton sur un trous de 40 cm de profondeur et espacées de 2 m sur le même bloc. (Voir annexe N° 6)	u	26
Fourniture de matériels de multiplication de plants en pépinière	Étiquettes de marquage de semis de 13 cm de longueur avec embout en flèche en plastique	u	200
	Sac en papier Kraft de 25 kg	u	20
	Boîtes hermétiques de différentes capacités en plastique	u	50
	Sacs de transplantation en plastique polyéthylène noir d'un volume de 3 et 6 litres	kg	15
	Plaques alvéolées rigides de 77, 40 et 24 Alvéoles	u	150
	Compost commercial mature et riche en matière organique (entre 25 et 30 %).	kg	20
	Terre sableuse La terre sableuse doit provenir de charbonnière exempte de résidus grossiers de charbon de bois ou de rivière.	m³	15
	Terre végétal La terre végétale doit provenir de la forêt, riche en humus, contenant une certaine proportion d'argile (10 à 20%), non caillouteux et dépourvu des mauvaises herbes et pathogènes tellurique.	m³	15
Pose et installation lot 1	Installation du matériel et des équipements	Forfait	Forfait
Livraison lot 1	Livraison du matériel à l'adresse de la pépinière	Forfait	Forfait

Désignation (Lot 2 : Pépinière Béni Mellal)	Caractéristiques	Unité	Quantité
Fourniture de matériels de serre tunnel d'une longueur de 12 m et	Le prestataire de ce marché procédera aux travaux de préparation de terrain avant la pose de la serre. Les travaux à réaliser sont le dessouchage, l'éclaircie des arbres, le défrichage, nivellement selon la nature du terrain et la confection de canaux ou voie de drainage et d'évacuation d'eau de pluie.	u	5

largeur de 9m (108m²) hauteur = 3,5 m	5 arceaux en tube galvanisé de 60 mm de diamètre, de 2 mm d'épaisseur et de 10,8 m de longueur et d'une hauteur de 2,5 m espacés de 3 m		
	10 poteaux de profilage en tube d'acier galvanisé de 60 mm de diamètre, de 2 mm d'épaisseur et de 2 m de longueur. Les poteaux seront ancrés de 0,5 m dans un massif en béton sur un trou de 50cm*50 cm*60 cm	u	10
	3 pannes de toiture de diamètre de 35 mm, d'une épaisseur de 1,5 mm et d'une longueur de 12 m	u	3
	4 renforts poteau-arc de diamètre 35 mm et d'une épaisseur de 1.5 mm et d'une longueur de plus de 3 m	u	4
	6 poteaux frontaux (3 poteaux sur chaque façade frontale) liés perpendiculairement aux pannes de toiture de diamètre de 35 mm, d'une épaisseur de 1,5 mm et d'une longueur de plus ou égale à 2,5 m	u	6
	10 lignes de fils de fer galvanisé N°21 équipés de tendeurs allant depuis les façades frontales de la serre et passant par la toiture. Ils seront espacés de 1 m formant le toit de la charpente.	kg	10
	12 lignes de fils de fer galvanisé N°21 équipés de tendeurs allant depuis les façades latérales de la serre et passant par la toiture perpendiculairement aux pannes de la toiture formant un cadrage de plus de 1 m ² avec les lignes longitudinales de fil de fer		
	Filet d'ombrage de 75% de couleur verte	m ²	260
	Deux portes de serre de 2 m de longueur et 1,5 m de largeur couvert en plastique avec poigné de sécurité	u	2
	Plastique de couverture de serre de 220 microns en polyéthylène avec des ouverture latérale pour la ventilation (dans la saison de climat très chaud)	m ²	260
	Filet anti-mauvaise doit être fait en géotextile d'un diamètre de 1 à 2 cm et pèse entre 90 à 100g/m ²	m ²	115
Fourniture de matériels d'une charpente métallique pour ombrière d'une longueur de 16 m et largeur de 13m (208m²) et une hauteur de 3 m	Le prestataire de ce marché procédera aux travaux de préparation de terrain avant la pose de la charpente métallique pour l'ombrière. Les travaux à réaliser sont le dessouchage, l'éclaircie des arbres, le défrichage, nivellement selon la nature du terrain et la confection de canaux ou voie de drainage et d'évacuation d'eau de pluie.	u	4
	4 poteaux de profilage en tube d'acier galvanisé de 3,5 m de longueur, 3 pouces de diamètre et 2mm d'épaisseur ancrés de 0,5 m dans un massif en béton sur un trou de 50cm*50 cm*60 cm		
	Toiture de la charpente constituée de 4 barres transversales en tube d'acier galvanisé espacés de 5,33 m d'une longueur de 13 m, de 1 pouces de diamètre et 1,5 mm d'épaisseur	u	4
	Toiture de la charpente constituée de 4 barres longitudinales en tube d'acier galvanisé d'une longueur de 16 m, de 1 pouces de diamètre et 1,5 mm d'épaisseur et espacés de plus de 4,33 m. Les barres verticaux et horizontaux forment un cadrage de plus de 22 m ²	u	4
	8 renforts poteaux en tube d'acier galvanisé d'une longueur de plus ou égale à 1.5m, de 1 pouces de diamètre et 1.5 mm d'épaisseur	u	8
16 barres centrales de profilage en tube d'acier galvanisé de 3,5 m de longueur, de 2,5 pouces de diamètre soudés sur les barres de la toiture, espacés de 4 m et formant un cadrage de plus de 16m ² . Ils seront ancrés de 0,5 m dans un massif en béton sur un trou de 50cm*50 cm*60 cm	u	16	

	6 lignes horizontales de fils de fer galvanisé N°21 équipés de tendeurs allant depuis les façades latérales de la serre et passant par la toiture. Ils seront espacés de 1,77 m des côtés des barres horizontales.	kg	10
	6 lignes verticales de fils de fer galvanisé N°21 équipés de tendeurs, allant depuis les façades frontales de la serre et passant par la toiture, ils doivent être espacés de 1,44 m des côtés des barres verticales.	kg	
	2 portes de 2m de hauteur et 1m 80 de largeur couverte en filet d'ombrage avec cadre en barre de fer galvanisé de 2 pouces de diamètre.	u	2
	Filet d'ombrage de 75% de couleur noir	m ²	366
	Filet anti-mauvaise doit être fait en géotextile d'un diamètre de 1 à 2 cm et pèse entre 90 à 110g/m ²	m ²	215
Fourniture de matériels de liaison bassin - station de tête	Bassin de 9m*6m* 2.5 m équipé d'une géomembrane homogène de polychlorure de vinyle plastifié (PVC-P), avec résistance aux intempéries, de 1,2 mm d'épaisseur, couleur gris, avec une densité de plus de 1000 kg/m ³ . La géomembrane est placée sans adhérer au support sur géotextile non tissé composé de fibres de polypropylène.	m3	135
	Coude 90° Ø 63	u	1
	Coude 45° Ø 63	u	1
	Bride et porte Bride Ø 63	u	1
	Tube PVC Ø 63	m	10
	Filtre à disque 2"	u	1
	Pompe de 63 mm de diamètre avec ballon et tableau de commande	u	1
	Manomètre 4 kg	u	1
	Compteur d'eau Ø 63	u	1
	Purge d'air 1"	u	1
	Colle DIVINYL 1 KG	kg	2
	Tube PVC 10 Bars et 63 mm de diamètre liant la pompe et le filtre à disque avec le bassin	m	10
	Vanne PVC Ø 63	u	1
	Clapet de pied de CREPINE	u	1
	Flotteur	u	1
	Manchon anti-vibreur Ø 63	u	1
	Bride et porte bride Ø 63	u	1
	Manchon mixte Ø 63x2"	u	2
	Réduction en PVC de diamètre de 63/50	u	1
	Embout mal Ø63x50x2"	u	1
	Coude 90° Ø 63	u	1
	Coude 45° Ø 63	u	1
CPEC PE Ø 63	u	1	
Fourniture de matériels d'irrigation pour la serre	Porte rampe principale en tube PVC de 50 mm de diamètre et 6 bars	m	12
	Vanne PVC de diamètre de 50 mm	u	1
	Porte rampe secondaire en tube PVC souterraine 32 mm de diamètre et 6 bars sortant de la porte rampe principale dans un regard d'irrigation enterré	m	14
	Vanne PVC de diamètre de 32 mm	u	1
	Réduction en PVC de diamètre de 50/32	u	1
	Coude 90° de diamètre 50 mm	u	1
	Coude 45° de diamètre 50 mm	u	1
	Coude 90° de diamètre 32 mm	u	1
	Purge d'air de 1"	u	1
	TE 50	u	1
	TE 32	u	1

	Embout mal Ø32x50x1"	u	8
	Collier plastique de serrage	u	100
	Rampe en PE PN6 de diamètre de 17 ou 20 mm fixées sur les fils de Fer galvanisés	m	85
	Brumisateur de 35l/h à 2 bars	u	50
	Départ avec joint 17 ou 20 mm	u	8
	Jonction 17 ou 20 mm	u	8
	Coude PE Ø 17 ou 20	u	8
	Vanne purge de diamètre de 17 ou 20 mm	u	8
	Vanne rampe de diamètre de 17 ou 20 mm	u	8
	Anneau fin de ligne Ø 20 mm	u	8
	Fils de fer galvanisé de 4 mm de fixation des rampes. (Voir annexe N°7)	m	100
Fourniture de matériels d'irrigation pour l'ombrière	Porte rampe principale en tube PVC de 50 mm de diamètre et 6 bars	m	10
	Vanne PVC de diamètre de 50 mm	u	1
	Deux porte rampe secondaire en tube PVC souterraine 32 mm de diamètre et 6 bars sortant de la porte rampe principale dans un regard d'irrigation enterré	m	40
	Vanne PVC de diamètre de 32 mm	u	1
	Réduction en PVC de diamètre de 50/32	u	1
	Coude 45° de diamètre 50 mm	u	2
	Coude 90° de diamètre 50 mm	u	1
	Coude 90° de diamètre 32 mm	u	2
	Purge d'air de 1"	u	1
	TE 50	u	1
	TE 32	u	1
	Embout mal Ø32x50x1"	u	2
	Collier plastique de serrage	u	100
	Rampe en PE PN6 de diamètre de 17 ou 20 mm fixées sur des poteaux en tube galvanisé	m	40
	Brumisateur de 35l/h à 2 bars	u	85
	Départ avec joint 17 ou 20 mm	u	20
	Jonction 17 ou 20 mm	u	20
Coude PE Ø 17 ou 20 mm	u	20	
Mini vanne de diamètre de 17 ou 20 mm	u	20	
Anneau fin de ligne Ø 20 mm	u	20	
Système de fixation de rampes sur des supports en fers de 70 cm de hauteur, 5 mm d'épaisseur et enterrés dans un massif en béton sur un trous de 40 cm de profondeur et espacées de 2 m sur le même bloc. (Voir annexe N°8)	u	60	
Fourniture de matériels pour deux serres existantes de 25 m*9m	Barres en tube d'acier galvanisé de 76.2 mm de diamètre et de 2 mm d'épaisseur pour la toiture chaque serre comporte 2 barres	u	4
	Arceaux en tubes en acier galvanisé de 3.5 m de longueur, de 76.2 mm diamètre et de 2 mm d'épaisseur enterrés de 50 cm dans un massif en béton. 8 arceaux par serre	u	16
	Renforts d'arc par serre d'une longueur de plus de 2 m, de diamètre de 35 mm et épaisseur de 1.5mm	u	8
	Filet d'ombrage de 75% de couleur noir	m²	500
Fourniture de matériels de multiplication de plants en pépinière	Étiquettes de marquage de semis de 13 cm de longueur avec embout en flèche en plastique	u	200
	Sac en papier Kraft de 25 kg pour le stockage de semences	u	20
	Boîtes hermétiques de différentes capacités en plastique	u	50
	Sacs de transplantation en plastique polyéthylène noir d'un volume de 3 et 6 litres	kg	15
	Plaques alvéolées rigides de 77, 40 et 24 Alvéoles	u	150

	Compost commercial mature et riche en matière organique (entre 25 et 30 %)	kg	20
	Terre sableuse La terre sableuse doit provenir de charbonnière exempte de résidus grossiers de charbon de bois ou de rivière.	m ³	15
	Terre végétal La terre végétale doit provenir de la forêt, riche en humus, contenant une certaine proportion d'argile (10 à 20%), non caillouteux et dépourvu des mauvaises herbes et pathogènes telluriques.	m ³	15
Pose et installation lot 2	Installation du matériel et des équipements	Forfait	Forfait
Livraison lot 2	Livraison du matériel à l'adresse de la pépinière	Forfait	Forfait

4. Livraison

La livraison de matériels pour deux pépinières de production et multiplication des semences autochtones objet du présent marché devra être réalisée par les moyens propres du fournisseur aux adresses suivantes :

- **Province de Béni Mellal** : Commune El Ksiba, Douar Tizi N'Ait Ouirra
- **Province de Tétouan** : Commune Saddina, Douar Beni Imrane

La livraison doit être accompagnée d'un bon de livraison en deux exemplaires.

Il doit indiquer :

- La date de livraison
- La référence du bon de commande
- L'identification du fournisseur

La livraison doit être effectuée en présence des représentants dûment habilités de la GIZ Maroc et du fournisseur.

Elle doit s'effectuer pendant les jours ouvrables, en dehors des jours fériés et selon un programme préétabli par le fournisseur et accepté par la GIZ Maroc.

Important : Les travaux ne pourront commencer que lorsque le fournisseur aura livré l'ensemble du matériel demandé, selon les caractéristiques demandées, certifiées par des documents des fabricants et validés par une commission d'expert GIZ.

5. Paiement et Modalités

Le paiement se fera en TTC.

Le délai de règlement de la facture ne dépasse pas 30 jours calendaires à compter de la date de dépôt de la facture.

6. Contenu du dossier des offres

Si vous êtes intéressés par cet Appel d'Offres, veuillez nous envoyer votre offre uniquement à l'adresse mail suivante : **MA_Quotation@giz.de**, au plus tard le 23/08/2023, avec l'intitulé en objet : 91174324_nom de votre société.

Merci de noter que le trait d'union entre le MA et Quotation est celui de dessous de ligne (tiré du bas _) et non celui sur la ligne (-)

Votre offre devra être composée de :

- L'offre financière obligatoirement sous format PDF, signée et cachetée avec l'entête de votre société indiquant les délais et les frais de livraison ;
- La présentation de la société ;
- La copie du Modèle 7 (Modèle J) ;
- La copie des statuts.
- Les conditions générales (Annexe Form 32-13-fr) signées et cachetées
- Annexe A_Demande d'offre achat sur place inf au seuil de l'UE signées et cachetées
- Fiches techniques et certificats de fabricant du matériel proposé
- La garantie du matériel proposé : 1 an de garantie

Veuillez noter que les offres d'une taille supérieure à 30 Mo ne peuvent pas être reçues par email. Si votre offre atteint ou dépasse cette taille, nous vous remercions de l'envoyer :

- Soit via **Filetransfer** (<https://filetransfer.giz.de>) en mentionnant le code de téléchargement dans votre e-mail de soumission. Pour des raisons de sécurité, seules les offres envoyées via **Filetransfer** seront acceptées. Les offres envoyées via d'autres outils de partage de données seront rejetées.
- Ou sur deux/plusieurs e-mails différents.

Pour ce faire, nous vous prions de mentionner dans l'objet de l'e-mail le N° de consultation avec offre 1^{ère} partie puis sur un autre e-mail offre 2^{ème} partie etc.

Ex : avis de consultation N° 91174324 offre 1^{ère} partie

Ex : avis de consultation N° 91174324 offre 2^{ème} partie

Toute offre ne respectant pas strictement les directives ci-dessus concernant la composition de l'offre, l'intitulé en objet des e-mails, ou envoyée à une autre adresse mail, ou envoyée sous un autre format ne sera pas acceptée.

Des questions techniques, de procédure ou commerciales relatives à cette consultation, sont à adresser uniquement sous forme écrite seulement à l'adresse suivante : **MA_Quotation@giz.de**, avec la mention obligatoire « 91174324_Demande de complément d'information » dans la rubrique **objet** de l'e-mail, afin de traiter votre question et ce au plus tard le 10/08/2023.

7. Critères d'attribution du marché

- Soumission d'un dossier complet (Voir point n°6) ;
- Délai de livraison le plus court ;
- Offre financière complète (prix et livraison)
- Offre financière la moins disante.

8. Conditions générales d'achat applicables aux fournisseurs de la GIZ

Veuillez noter que l'offre doit respecter les conditions générales (Annexe Form 32-13-fr) en annexe.

En cas d'attribution du marché, celles-ci deviendront partie intégrante du bon de commande.

Rabat, le



Le Service « Achats et Contrats » du Bureau de la GIZ au Maroc

ANNEXES :

- Conditions générales (Annexe Form 32-13-fr)
- Annexe A-Demande d'offre achat sur place inf au seuil de l'UE
- Plans des pépinières et système de fixation des rampes : Annexes 1 à 8

Documentation technique

Le vendeur joindra aux marchandises la totalité de la documentation technique nécessaire telle qu'instructions de service, manuel d'instruction, schéma de connexions, plan de circuit intérieur, dans la langue en usage au lieu de destination. Les documents devront être enveloppés de papier imperméable.

Documents de facturation

Les factures commerciales et avis de livraison adressés à la GIZ devront comporter tous les détails requis. Les marquages et numéros, les dimensions et le poids des unités d'emballage devront être indiqués. Les factures devront être présentées en double exemplaire.

Inspection

L'acheteur se réserve le droit de faire inspecter toutes les marchandises à tout moment par un représentant dûment autorisé. Le vendeur devra remédier immédiatement et sans frais additionnels à tout vice. Le fait de procéder à une inspection ne préjugera pas de l'exécution d'autres dispositions du présent contrat relatives aux obligations souscrites par le vendeur, telles que garantie ou spécifications.

Emballage

Les dimensions et les poids des unités d'emballage devront se conformer aux conditions régnant au lieu de destination de telle façon que même en cas de transbordement, les unités puissent être manipulées en toute sécurité par les transporteurs. A défaut d'instructions contraires, les marchandises devant être expédiées par voie maritime devront être emballées dans des caisses et non pas dans des cartons. Les caisses devront avoir un revêtement imperméable. Les équipements, appareillages et machines de valeur devront être enveloppés de polyéthylène, garnis de gel de silice et placés sous emballage étanche. Eu égard aux coûts élevés de transport, des matériaux d'emballage de faible poids devront être utilisés pour le fret aérien. L'emballage devra toutefois être suffisamment solide, robuste et étanche pour protéger le contenu contre toute détérioration. Le vendeur sera seul responsable de toute détérioration due à un emballage inapproprié ou défectueux.

Garantie

Le vendeur garantira que, lors de la livraison, les marchandises fournies en vertu du contrat seront exemptes de tous vices de matériau ou de fabrication, appropriées aux conditions climatiques du lieu de destination et seront en conformité avec les exigences du contrat, nonobstant le fait qu'un inspecteur aurait inspecté et/ou accepté les marchandises.

Cette garantie vaudra jusqu'à expiration d'une année à compter de la date d'arrivée au lieu de destination.

Notification de tels vices ou non-conformité sera faite par la GIZ au vendeur dans le délai d'un an à compter de l'arrivée de l'article défectueux ou non conforme.

A la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter d'une telle notification, le vendeur livrera à nouveau, en toute diligence et à ses propres frais, l'article défectueux ou non conforme.

Cette garantie sur les marchandises renouvelées ou remplacées, recommencera à courir pendant une année à compter de la date d'arrivée. Si la GIZ ne demande pas le remplacement des marchandises défectueuses ou non conformes ou une nouvelle livraison, le vendeur, à la demande de la GIZ, dans un délai raisonnable à compter de la notification de défectuosité ou de non-conformité, remboursera la fraction correspondante du prix.

Aucun changement de quantité d'un article requis par le vendeur ne sera pas accepté, à moins qu'un tel changement ait été provoqué par les conditions de changement, d'expédition ou d'emballage, et uniquement dans la mesure spécifiée par ailleurs dans le contrat.

Retards de livraison

En cas de retard dans la livraison de marchandises, que ce soit en tout ou en partie, de plus de 14 jours, l'acheteur pourra refuser de réceptionner la livraison en tout ou en partie, et résilier le contrat.

Sans préjudice de ses droits susmentionnés, l'acheteur aura faculté d'exiger une indemnité forfaitaire d'un montant de 1 % de la valeur des marchandises en retard pour chaque semaine commencée, cette indemnité ne pouvant toutefois excéder 10 %. Cette faculté subsistera même à défaut de toute stipulation faite à cet effet à la date de remise de livraison. Ceci n'affectera pas les indemnités supérieures à celles stipulées à la présente clause et auxquelles l'acheteur pourrait prétendre en raison de retards de livraison.

Défaillance

En cas de défaillance du vendeur, y compris, mais sans s'y limiter, la carence ou le refus d'effectuer des livraisons dans le délai spécifié, l'acheteur pourra se procurer les marchandises ou services auprès d'autres sources et tenir le vendeur responsable de tous coûts supplémentaires ainsi occasionnés. En outre, l'acheteur pourra mettre fin par notification écrite au droit du vendeur de poursuivre les livraisons ou la/ les partie/s des livraisons qui a/ont été affectée/s par la défaillance.

Force majeure

Si, en raison d'un cas de force majeure, le vendeur ne se trouve pas en mesure de s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre du présent contrat, il en informera l'acheteur dans les 15 jours suivant la survenance du cas de force majeure. On entendra par cas de force majeure l'existence de circonstances indépendantes de la volonté des parties, survenues postérieurement à la conclusion du contrat et faisant obstacle à son exécution normale.

Cession

Le vendeur ne pourra céder tout ou partie des obligations de prestation lui incombant au titre du présent contrat, sauf consentement écrit préalable de l'acheteur.

INCOTERMS

Les conditions de livraison stipulées (FOB, CIF, etc.) seront interprétées en conformité avec les règles internationales d'interprétation des conditions commerciales (Incoterms) de la Chambre de Commerce Internationale, Paris (version en vigueur au moment de la conclusion du contrat).

Confirmation de commande

Le vendeur confirmera la présente commande en apposant sa signature sur la copie qui y est jointe. Le contrat ne prendra effet que lorsque la copie de la présente commande, revêtue de la signature dûment autorisée du vendeur aura été reçue par l'acheteur.

Avenants

Les modifications et suppléments apportés à la présente commande ne sont valables que s'ils sont faits par écrit. Les avenants oraux sont nuls et non avenus.

Nullité partielle

La nullité d'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat n'affectera pas la validité des autres dispositions. Au cas où certaines dispositions seraient nulles, elles seront réputées être remplacées par les dispositions les plus appropriées à l'objectif économique poursuivi par les parties contractantes.

Litiges - arbitrage

Tout litige découlant du présent contrat sera tranché en dernière instance par application du Règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale par un ou plusieurs arbitres désignés conformément à ce Règlement. La sentence arbitrale sera définitive et obligatoire pour les parties du présent contrat et exclura toute autre voie de recours.

Conditions du contrat

Le présent contrat sera régi exclusivement par les conditions qui y sont stipulées.

Garantie du respect des embargos et autres restrictions commerciales en vigueur

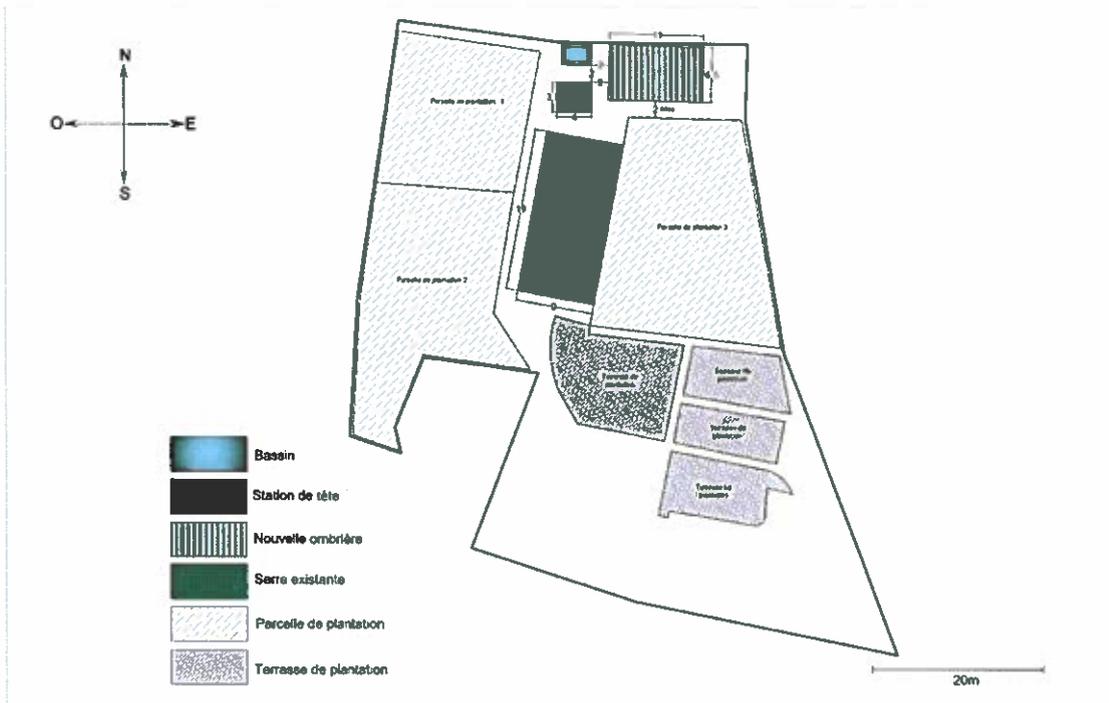
Avant la conclusion éventuelle d'un contrat, la GIZ se réserve le droit de vérifier l'origine ou la provenance des marchandises qui lui sont proposées. Cette vérification vise à garantir le respect des embargos et d'autres restrictions commerciales en vigueur conformément au devoir de diligence de la GIZ. Cela concerne notamment les sanctions de l'UE actuellement en vigueur à l'encontre de la Russie, de la Biélorussie, de la Crimée et des territoires concernés de l'est de l'Ukraine¹ (et en premier lieu les règlements (UE) n° 833/2014 et 765/2006).

En soumettant son offre, le soumissionnaire s'engage vis-à-vis de la GIZ, dans le cas où le marché est susceptible de lui être attribué – et donc avant même l'attribution du marché – à apporter tout le soutien nécessaire pour permettre à la GIZ de s'assurer du respect du régime de sanctions. Cela comprend notamment et sans que cette énumération ne soit limitative, l'obligation de remplir, à la demande de la GIZ, une « déclaration sur l'honneur relative à la détermination de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées » et/ou de mettre à disposition les garanties d'origine exigées par la GIZ. Si le soumissionnaire ne remplit pas cette obligation ou ne la satisfait pas dans un délai raisonnable, son offre peut être rejetée sans notification préalable.

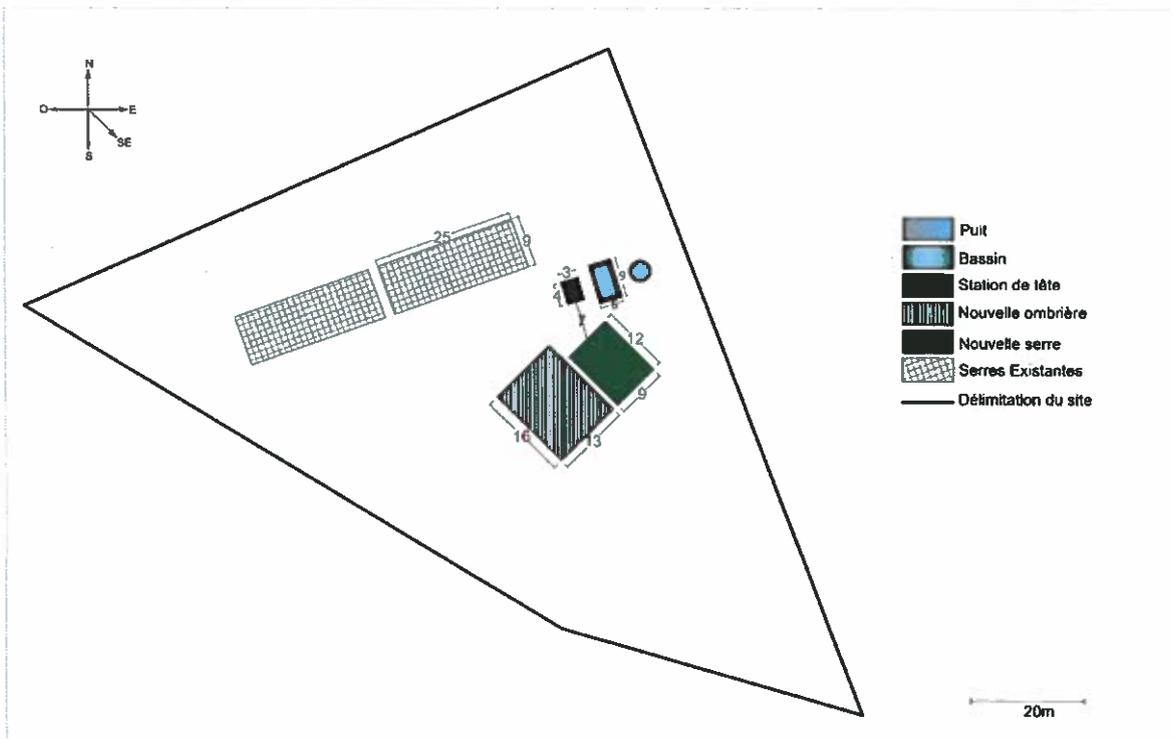
L'attribution du marché ne peut avoir lieu qu'à l'issue de la vérification de l'origine ou de la provenance des marchandises proposées. Si cette vérification révèle des indices même non probants ou des faits empêchant l'attribution du marché au soumissionnaire, la GIZ en informe immédiatement ce dernier. En outre, dans ce cas, la GIZ et sans avoir à produire une quelconque documentation y afférente, se réserve le droit d'attribuer le marché au soumissionnaire suivant dans le classement du concours sous-jacent.

¹ https://finance.ec.europa.eu/eu-and-world/sanctions-restrictive-measures/sanctions-adopted-following-russias-military-aggression-against-ukraine_en#sanctions

Annexe N1 : Plan de la pépinière dans la province de Tétouan

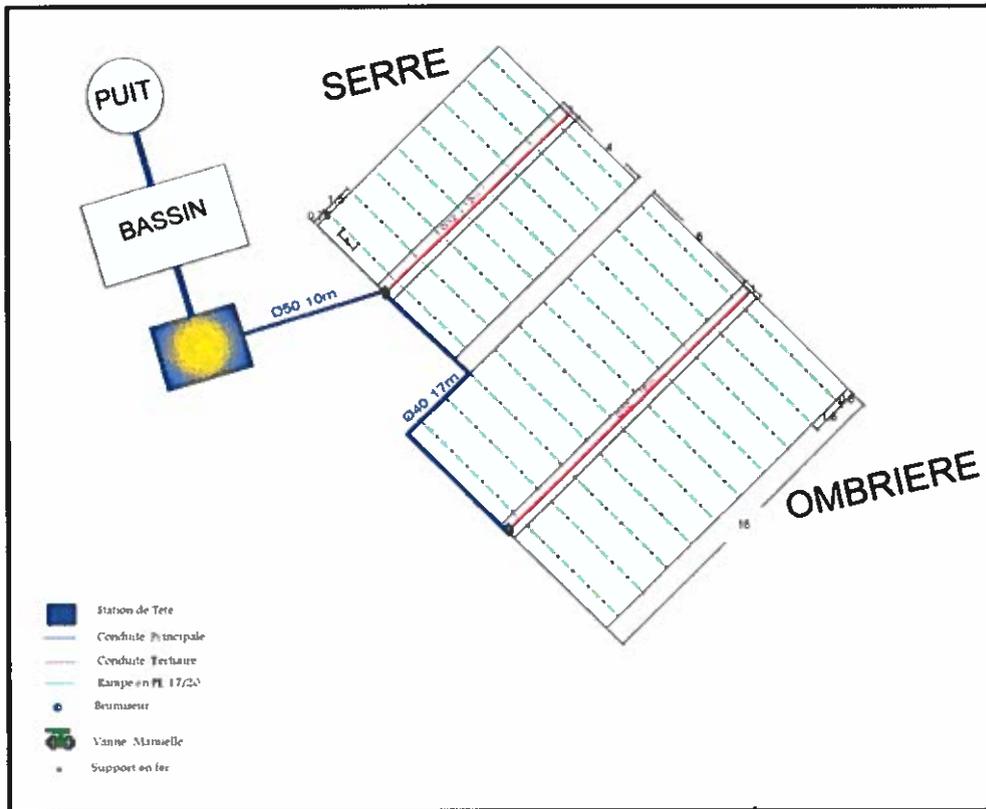


Annexe N2 : Plan de la pépinière dans la province de Béni Mellal



Handwritten signature and initials

Annexe N°3 : Plan du système d'irrigation de la pépinière de Béni Mellal



Annexe N°4 : Plan 3D de l'ombrière 11m*6,5m*3m



Handwritten signature and initials.

Légende

	Poteaux de profilage munis de renforts de poteaux
	Barres horizontales de toiture
	Barres verticales de toiture
	Barres centrales intérieures de profilage
	Barres centrales extérieures de profilage
	Lignes de fils de fer N°21
	Porte
	Massif en béton

Annexe N°5 : Système de fixation des rampes pour la serre de 171 m² (19m*9 m) et une hauteur de 3 m (Province de Tétouan)

- Fourniture et installation de système de fixation de rampes. Les rampes seront fixées contre les arceaux par des fils de fer galvanisé de 4 mm et soulevés d'une hauteur de 1m70.
- Chaque rampe porte 6 brumisateurs qui y sont fixés tous les 1.34 m.
- Les rampes prennent départ des portes rampes secondaires, chacune a entre 11 et 13 m de longueur et espacées de 2.5 m. Les rampes traversent la serre linéairement sur les fils de fer suivant le sens des arceaux.
- Chaque rampe est munie de vanne rampe et vanne purge.

Annexe N°6 : Système de fixation des rampes pour l'ombrière de 11 m et largeur de 6,5m (71.5m²) et une hauteur de 3 m (Province de Tétouan)

- Fourniture et installation de système de fixation de rampes. Les rampes seront fixées sur des supports en fer par des clips en fils de fer de 4 mm.
- Les supports en fer seront de 70 cm de hauteur, 5 mm d'épaisseur et enterrés dans un massif en béton sur un trous de 40 cm de profondeur et espacées de 2 m sur le même bloc.
- Chaque rampe porte 3 brumisateurs qui y seront fixés tous les 1.34 m sur les fils de fer galvanisé de 4 mm et soulevés par les supports en fer.
- Les rampes prennent départ des portes rampes secondaires, chacune a 4 m de longueur et espacées de 1.5 m.
- Chaque rampe est munie de vanne rampe et vanne purge.

Annexe N°7 : Système de fixation des rampes pour la serre de 108 m² (12*9*3m) (province de Béni Mellal)

- Fourniture et installation de système de fixation de rampes. Les rampes seront fixées contre les arceaux par des fils de fer galvanisé de 4 mm et soulevés d'une hauteur de 1m70.



- Chaque rampe porte 6 brumisateurs qui y sont fixés tous les 1.34 m.
- Les rampes prennent départ des portes rampes secondaires, chacune a entre 11 et 13 m de longueur et espacées de 1.5 m. Les rampes traversent la serre linéairement sur les fils de fer suivant le sens des arceaux.
- Les rampes sont munies de vanne rampe et vanne purge.

Annexe N°8 : Système de fixation des rampes pour la charpente métallique pour ombrière de 208 m² de superficie (longueur 16 m, largeur de 13 m et hauteur de 3 m)

- Fourniture et installation de système de fixation de rampes. Les rampes seront fixées sur des supports en fer par des clips en fils de fer de 4 mm.
- Les supports en fer seront de 70 cm de hauteur, 5 mm d'épaisseur et enterrés dans un massif en béton sur un trous de 40 cm de profondeur et espacées de 2 m sur le même bloc.
- Chaque rampe porte 2 brumisateurs qui y seront fixés tous les 1.34 m sur les fils de fer galvanisé de 4 mm et soulevés par les supports en fer.
- Les rampes prennent départ des portes rampes secondaires, chacune a 2.5 m de longueur et espacées de 1.5 m.
- Les rampes sont munies de vanne rampe et vanne purge.

